



PLAUDREN

# La commune protège ses données numériques

Le conseil municipal de Plaudren a eu lieu mardi 25 octobre. L'occasion de désigner un délégué à la protection des données numériques ainsi qu'un correspondant pour le comité national d'actions sociales.

● La séance du conseil municipal de Plaudren s'est tenue mardi 25 octobre.

**Deux nouveaux rôles**

À l'ordre du jour, la désignation d'un délégué des services du CDG 56 (le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan) à la protection des données numériques, et la lecture de la convention avec EGEE (Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise) concernant l'accompagnement à la réalisation du PCS (Plan communal de sauvegarde) et au Dicrim (Document d'information communal sur les risques majeurs). Didier Étienne, adjoint en charge des travaux et du patrimoine, a souligné l'importance de cette convention face aux risques liés à l'importance de la surface



Le conseil municipal de Plaudren a élu un délégué à la protection des données numériques, mardi 25 octobre. Photo d'illustration Le Télégramme

boisée de la commune. La désignation d'un délégué et d'un correspondant Cnas (Comité national d'actions sociales) a été votée. Julien Robic et Flavie Mahé assureront ces rôles.

**Budget**

Au budget principal, un ajout de crédits d'un montant de 55 000 € a fait l'affaire d'une décision modificative, relative au paiement des salaires. Le versement d'une subvention pour l'association Au taquet pour Cédric, d'un montant

de 196 €, a été voté à l'unanimité.

**Restaurant scolaire**

Concernant les tarifs communaux, le montant des repas au restaurant scolaire pour les agents est de 5 €, et de 10 € pour les élus et les plus de 80 ans (à emporter).

**Numérique**

Enfin, la séance s'est terminée sur une question concernant l'achat de tablettes informatiques pour les élus durant leurs missions (conseil municipal, réunions, etc..)

